

CHARTRE



Hôpital ambassadeur du don d'organes

Le Centre Hospitalier de MÂCON représenté par son directeur, Richard DALMASSO et son Président de CME, Dr Daniel DEBATTY
La Coordination Hospitalière de Prélèvement d'Organes et de Tissus (CHPOT 71), représentée par son médecin coordonnateur, Dr Marc DELILLE

La Ville de MÂCON représentée par son Maire, Jean-Patrick COURTOIS

Le Collectif Greffes+ représenté par Joël GENEVOIS de l'Association FRANCE ADOT 71

Conviennt d'un commun accord de signer la présente charte.

Etant rappelé en préambule

Le don d'organes et de tissus est un magnifique geste de fraternité, c'est pourquoi la loi française prévoit que nous soyons tous donateurs, sauf si nous avons exprimé un refus de notre vivant. Cependant, malgré l'engagement sans faille des professionnels de santé, des associations et de l'Agence de la biomédecine, le nombre de greffes réalisées chaque année reste insuffisant.

Chaque jour, 2 à 3 personnes décèdent en France faute d'organes. C'est pourquoi nous devons donner une visibilité maximum à cet enjeu prioritaire de santé publique afin que chaque Français fasse part à ses proches de son choix concernant le don de ses organes après sa mort.

En effet, la loi prévoit que les proches soient systématiquement interrogés sur la volonté du défunt lorsqu'un prélèvement d'organes est possible. Or, bien que plus de 80% des Français soient favorables, moins d'un sur deux en a parlé, si bien que leur volonté ne peut être respectée. Dans 1/3 des cas, les proches dans le doute, préfèrent rapporter une opposition et le prélèvement ne peut avoir lieu.

En contribuant à la visibilité du ruban vert, symbole du don d'organes, le Centre Hospitalier de Mâcon entend sensibiliser l'ensemble de sa communauté hospitalière ainsi que les usagers à cette cause de solidarité et de fraternité et amener chacun à pouvoir sereinement en discuter.

Devenir « Hôpital Ambassadeur du don d'organes », c'est participer à un mouvement solidaire national permettant de sauver des milliers de vies chaque année. C'est aussi poursuivre l'engagement de l'établissement à la promotion du don d'organes et de greffes et de rendre hommage aux donateurs et à leurs proches.

Objectifs de la charte

Pour atteindre ces objectifs, le Centre Hospitalier de Mâcon "Hôpital ambassadeur du don d'organes" propose d'installer sur ses espaces stratégiques à forte visibilité, des panneaux et/ou plaques murales comprenant le ruban vert et la mention « Hôpital ambassadeur du don d'organes » et en les tenant toujours visibles.

En complément de cette action, pour intensifier ce soutien et accroître l'efficacité de sa mobilisation en faveur du don d'organes et de la greffe, le Centre Hospitalier de Mâcon pourra, en fonction de ses moyens :

- S'associer aux manifestations en faveur du don d'organes telles que la journée nationale du don d'organes du 22 juin ou la journée mondiale du 17 octobre afin de contribuer à faire de ces journées des temps marquants où tout le monde se parle du don d'organes, pour rappeler à ses proches s'il est donneur ou pas.
- Sensibiliser ses salariés au don d'organes avec notamment pose d'affiches (fichier fourni par Greffes+) et informations sur ses divers canaux de communication
- Diffuser l'application don d'organes pour téléphones portables
- Soutenir la mobilisation des associations œuvrant en faveur du don et de la greffe, ces dernières s'engageant selon leurs possibilités, à apporter l'aide nécessaire à la réalisation de ces actions avec notamment la mise à disposition d'outils de communication et de bénévoles (en collaboration avec la coordination des dons d'organes si l'établissement en possède une).

Fait à Mâcon, le 17 Octobre 2025



Richard DALMASSO,
Directeur
Centre Hospitalier de Mâcon

Daniel DEBATTY,
Président de la CME
Centre Hospitalier de Mâcon



Docteur Marc DELILLE
Médecin coordonnateur
CHPOT 71



Jean-Patrick COURTOIS,
Maire de la ville de Mâcon
Président du conseil de
surveillance



Joël GENEVOIS,
Association France ADOT 71
pour le collectif Greffes+

